Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 111 (2013)
Heft: 3

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quatre Suissesses graduées à Glasgow

Bénédicte Michoud Bertinotti, Doris Wyssmüller, Judith Ballüder et Silvia Ammann-Fiechter (de gauche à droite)

Le 27 novembre 2012, quatre sages-femmes suisses se sont retrouvées dans les méandres solennels du Concert Hall de Glasgow pour assister à la cérémonie de remise des diplômes de la Glasgow Caledonian University. C'est avec une certaine émotion qu'elles ont revêtu la traditionnelle toge et le capuchon aux couleurs de leur faculté pour rejoindre les quelque 500 étudiants gradués ce jour-là.
Judith Ballüder, sage-femme à l'hôpital de Uster, a ainsi reçu le titre de Bachelor of Science in Midwifery; Silvia Ammann-Fiechter, sage-femme professeure à la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV), et Doris Wyssmüller, sage-femme à l'Inselspital de Berne, ont reçu le titre de Master of Science in Midwifery; Bénédicte Michoud Bertinotti, sage-femme professeure à HESAV, celui de European Master of Science in Midwifery.
Le temps d'une plongée au cœur de la culture écossaise pour se sentir fières du travail accompli et rêver, déjà, aux projets à venir… sur un petit air de cornemuse!

Sage-femme.ch – Les années 2011 et 2012 sont maintenant en ligne

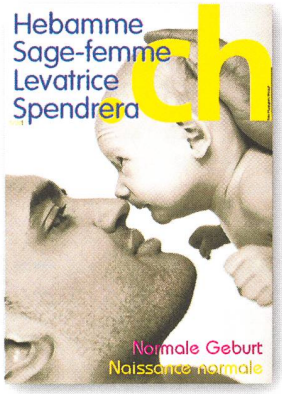

Tous les numéros peuvent être téléchargés en version PDF sur le site de la FSSF.
www.sage-femme.ch › Journal › Archives

ICM – Prague, 1-5 juin 2014

Le 30e Congrès triennal de l'ICM aura lieu à Prague. Son thème général sera «Midwives: Improving Women's Health Globally».
Il est possible de soumettre un résumé sur les sujets suivants:
- Bridging midwifery and women's health rights
- Access: Bridging the gap to improving care and outcomes for women and their families
- Education: The bridge to midwifery and women's autonomy
- Midwifery: Bridging culture and practice

Date limite pour déposer les résumés proposés: 17 mars 2013.
Par ailleurs, il est déjà possible de s'inscrire à ce Congrès et de bénéficier jusqu'au 30 juin 2013 d'un rabais de 25%.
Pour en savoir davantage: **www.midwives2014.org**

Prise de position de la FSSF sur l'importance de la maturité pour les sages-femmes

Lors de sa séance de décembre 2012, le comité central de la FSSF a accepté une prise de position sur l'importance de la maturité pour les sages-femmes.
Vous la trouverez en version PDF sur:
www.sage-femme.ch › La Fédération › Prises de position

Impact du travail de nuit et en équipe sur l'alimentation

«Manger alors que d'autres dorment» est un nouveau guide destiné aux travailleurs/travailleuses de nuit et à leurs employeurs ainsi qu'aux personnes responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé au sein d'une entreprise.
Le livre qui n'existe qu'en allemand décrit les conséquences négatives du travail de nuit et en équipe sur la santé, et montre comment cette dernière peut être favorisée. Cet ouvrage a été réalisé avec le soutien professionnel de la Société suisse de nutrition (SSN). Les outils pratiques annexés (seulement en allemand, format carte postale A5) tels que le planificateur de repas, le bilan hydrique, les check-lists sur l'alimentation, ainsi que sur la réflexion personnelle et la définition d'un objectif aident à appliquer les recommandations dans la pratique.
Par ailleurs, un dépliant au format A6, illustré et en couleurs, résumant ce thème, est disponible en allemand et en français.
Prix du livre (en allemand seulement): CHF 24.90
Le dépliant (aussi en français): CHF: 1.80, l'exemplaire, 5 exemplaires minimum.

A commander au shop SSN www.sge-ssn.ch/shop,
par courriel à shop@sge-ssn.ch,
par téléphone 041 58 268 14 14 ou
par fax 041 58 268 14 15

Prévention des confusions entre médicaments

Les confusions entre médicaments affichant une ressemblance dans la consonance du nom «sound alike» ou l'apparence de la préparation «look alike» constituent un problème important en matière de sécurité des patients en général, et de la médication en particulier.
Soucieux de contribuer à éviter ces erreurs, un groupe de travail formé de représentants de la Fondation pour la Sécurité des Patients, de l'Association suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux (GSASA) et de l'industrie pharmaceutique a élaboré des recommandations qui sont destinées à l'industrie pharmaceutique, aux hôpitaux et à Swissmedic, l'autorité fédérale de contrôle et d'autorisation des produits thérapeutiques.
Approuvées par tous les partenaires, ces recommandations sont déjà partiellement – voire entièrement – intégrées dans la révision en cours de l'ordonnance sur les exigences relatives aux médicaments (OEMéd), menée par Swissmedic. Leur effet dépassera cependant le seul ancrage dans la révision de l'OEMéd, car sur certains points, elles vont plus loin que le texte législatif (par exemple, en ce qui concerne les inscriptions devant figurer sur les blisters).

Sur le site **www.patientensicherheit.ch/fr** quatre séries de recommandations peuvent être téléchargées. Elles sont destinées à éviter les confusions entre: médicaments sous forme solide | médicaments sous forme liquide | médicaments aux emballages et étiquetages d'apparence semblable «look alike» | médicaments aux noms et consonances similaires «sound alike».

La mortalité infantile divisée par quatre entre 1970 et 2010

Les décès infantiles concernent aujourd'hui avant tout des enfants de très faible poids ou nés avec une prématurité importante, les deux étant souvent liés. Les naissances avant 28 semaines de grossesse représentent ainsi 0,3% des naissances vivantes mais 45% des cas de mortalité infantile.

Source OFS, communiqué du 10.12.2012

Concilier travail et famille: Nouveautés romandes

La Plate-forme d'information «Conciliation travail-famille: mesures cantonales et communales» est mise à jour chaque année, avec le soutien des instances concernées. Elle annonce entre autres que, durant l'année 2012, les administrations publiques cantonales et communales ont apporté diverses modifications à leur règlement du personnel en matière de conciliation travail-famille.

Dans le canton du Jura

- extension du congé paternité et du congé d'adoption à 10 jours; congé payé supplémentaire en cas de naissance de jumeaux, pour la mère (20 au lieu de 16 semaines) et le père (15 au lieu de 10 jours)
- congé en cas de maladie d'un enfant (3 jours par évènement, 5 jours par année)

Dans le canton du Tessin

- promotion accrue du travail à temps partiel (modèles de travail à temps travail favorisés)
- soutien explicite du jobsharing
- flexibilisation accrue du congé maternité (possibilité de remplacer les deux dernières semaines du congé maternité par 4 semaines à mi-temps)
- extension du congé paternité à 5 jours
- amélioration des règles de congé d'adoption

Dans le canton du Valais

- extension du congé paternité à 10 jours
- extension du congé en cas de maladie d'un enfant (5 jours par évènement, 10 jours par année)

Source: Extraits du rapport «La conciliation travail-famille: toujours d'actualité dans l'agenda politique» **www.travailetfamille.admin.ch**
SECO/OFAS, 13.12.2012

Feuille de route «Médecine individualisée»

L'objectif de la médecine personnalisée ou individualisée est d'optimiser la prise en charge médicale de chaque patient individuel. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes en bonne santé ont recours aux techniques de la médecine individualisée: elles font analyser leurs gènes pour savoir si elles présentent un risque élevé de contracter certaines maladies.
L'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) redoute que les patientes et patients soient inutilement inquiétés lorsqu'ils sont confrontés à des résultats de tests génétiques sans conseil médical qualifié. Elle met notamment en garde contre les offres douteuses de tests génétiques, proposées sur Internet, et exige une meilleure information de la population sur les bénéfices et les risques des analyses génétiques. Plutôt que de supplanter la relation personnelle entre le médecin et son patient, les nouvelles possibilités techniques doivent être intégrées dans la consultation médicale.

Cette feuille de route est disponible sur **www.assm.ch**

Mères nées à l'étranger et travail partiel

Nés à l'étranger ou en Suisse, les pères travaillent principalement à plein temps. Les mères nées en Suisse travaillent plus souvent à temps partiel (69,2%) que les mères nées à l'étranger (45,0%). Ces dernières sont plus nombreuses à être sans activité professionnelle (30,2% contre 18,5% chez les mères nées en Suisse) ou à travailler à plein temps (24,8% contre 12,3%). En ce qui concerne la charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial, on constate la même répartition inégale entre hommes et femmes, quel que soit leur lieu de naissance.

Source OFS, communiqué du 18.12.2012